

## A toutes les joueuses U14F-U15 F sélectionnées

### Objet : journée départementale U14F et U15F

Mademoiselle,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous confirmer votre sélection pour le stage départemental U14F-U15F à Flers (Collège Saint Thomas d'Aquin, 12 Rue du Champ de Foire, 61100 Flers) **le mercredi 3 et jeudi 4 novembre 2021.**

Nous vous demandons d'être présente à 9h30 précises, le mercredi 3 novembre à l'accueil de l'établissement, la fin du stage étant fixée à 17h00 le lendemain, heure à laquelle vous pourrez être reprise par vos parents ou dirigeants.

Il sera **obligatoire** de **présenter votre pass sanitaire le jour même et de prendre votre température le matin avant de vous rendre au stage.**

#### Vous devrez emporter avec vous :

- votre équipement sportif complet (survêtement, maillots, shorts, chaussettes, protèges tibias, chaussures moulées et vissées + **paire de running**),
- d'une gourde individuelle
- de votre nécessaire de toilettes, oreiller, draps, duvet.
- de 2 masques
- vêtements chauds, vêtements de pluie,
- une photocopie de votre Carte Nationale d'Identité (recto-verso) ou passeport.
- l'autorisation parentale seulement si vous ne l'avez pas transmise au dernier rassemblement.

**Nous vous rappelons qu'en cas d'absence non justifiée**, l'article 175 et 209 des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la L.F.N. sera appliqué.

L'article 175 stipule : « **Tout joueur retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ... est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.**

a) *S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, l'entraîneur responsable de la sélection concernée. En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est susceptible d'être suspendu pour une ou plusieurs rencontres officielles de son club.*

b) *Si son absence est consécutive à un autre motif, il est susceptible d'encourir, de la même manière que précédemment, une suspension lors des matchs officiels disputés par son club.*

L'article 209 stipule : « *Est passible d'une sanction le club qui aura conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, un match de préparation, de sélection. Le ou les dirigeants responsables sont passibles de suspension* ».

#### **Objectifs des détectations: permettre aux meilleures de participer :**

- . À stage départemental regroupant les meilleures départementales
- . A un match de sélection prévu le 15 décembre 2021 à St Lô.
- . A un inter-districts regroupant les sélections départementales
- . à un stage régional regroupant les meilleures normandes (28 joueuses).
- . à un rassemblement inter-ligues (sélection régionale).
- . aux **concours des pôles Espoirs** (garçons collège) ou **France** (filles lycée)
- . à un rassemblement ou **stage national** (présélection ou sélection nationale)

Vous pouvez retrouver l'ensemble des dates dans le livret ci-joint.

En cas d'indisponibilité ou de blessures, merci de contacter **rapidement** Florent JIQUEL, CTR Orne-Manche au 07.66.55.55.70

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,  
Nous vous prions de croire, Mademoiselle, à nos sentiments les meilleurs.

**Florent Jiquel**

CTR PPF et Formation

Secteur Orne-Manche

Ligue de Football de Normandie